



Dimanche 28 juin 2015

6ème SLALOM DES CAHOTTES

Contrôle administratif préliminaire : Sur le parking Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle

E-mail de l'organisateur : jenniferfrankenne@hotmail.fr

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N°416
Directeur de course adjoint	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N°415
Directeur de sécurité	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N°630
Directeur de sécurité adjoint	: ANTOINE Alain	Lic. ASAF N°572
Secrétaire du meeting	: FRANKENNE Jennifer	Lic. ASAF N°459
Relations concurrents	: MALCHAIR Bryan	Lic. ASAF N°571
Speaker	: HELLINGS Philippe	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commission Sportive</u>	Président de Collège : SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N°419
	Adjoint : OLIJNYK Georges	Lic. ASAF N°417
<u>Commission Technique</u>	Président de Collège : MONBALLIN Didier	Lic. ASAF N°451
	Adjoints : LAMBERT François	Lic. ASAF N°463
	: SIMON Fabian	Lic. ASAF N°705
	Secrétaire : SAINT-REMY Chantal	Lic. ASAF N°457
<u>Observateur ASAF</u>	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N°419
<u>Ombudsman VAS</u>	: CHAMPAGNE Johnny	Lic. VAS N°505
Équipe médicale	: CRS	
Ambulance :	Jaegers-Moreaux	Nombre : 2

CHAPITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : ECURIE BAUDOUIN VISETOISE a.s.b.l.
Dénomination : 6ème SLALOM DES CAHOTTES Date : 28 juin 2015
Fléché depuis : La sortie d'autoroute E42 « Flémalle 4 »
- b) Slalom comptant pour les championnats VASAF, de la Fédération Wallonie-Bruxelles (A.S.A.F.) et de la province de Liège (C.S.A.P. Liège)
- c) Permanences avant (jusqu'au 26 juin 2015) et après l'épreuve :
- 0 FRANKENNE Jacques, Rue sous les vignes, 20, 4000 - LIEGE
☎ 0484/151.455
 - 0 FRANKENNE Jennifer, rue de Liège, 137, 4041 – VOTTEM
☎ 0474/406.818
 - 0 E-mail : jenniferfrankenne@hotmail.fr

Pendant l'épreuve : Parking Isopro ☎ 0474/406.818 (Jenny Frankenne)
☎ 0484/151.455 (Jacques Frankenne)

d) Timing – Le dimanche 28 juin 2015

08h30 : début des vérifications administratives
08h45 : début des vérifications techniques
09h00 : début de la reconnaissance pedestre
09h30 : fin des inscriptions
10h00 : fin des vérifications administratives
10h15 : fin des vérifications techniques
11h00 : fin de la reconnaissance pedestre
11h15 : affichage de la liste des voitures, pilotes et passagers qualifiés + BRIEFING
11h30 : PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS**: Tous les pilotes détenteurs d'une licence « Concurrent » ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation normale).

Le pilote accueillant un passager devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint d'âge de 21 ans et, d'autre part, avoir été classé dans un championnat « pilote » antérieur.

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

- b. **PASSAGER ADMIS** : à partir de 12 ans et mesurant 1m35 au minimum (autorisation parentale requise si pas 18 ans). Être en possession, au minimum, d'une licence « C » ou « 1J-C ».
- c. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- d. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

- a. La demande d'engagement dûment complétée devra parvenir au secrétariat de l'épreuve **pour le 25 juin 2015** :

FRANKENNE Jennifer, Rue de Liège n°137 – 4041 VOTTEM

☎ **0474/406.818 - @ jenniferfrankenne@hotmail.fr**

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard 3 jours avant l'épreuve, le droit d'engagement sera majoré de 10€. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de 250€ sur rapport des Commissaires Sportifs.

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 9h30.

- b. Les frais d'inscription s'élèvent à **53 € par pilote**, sauf **PROMO 40 €** numéros non compris (3 €)
- c. **L'engagement des passagers s'élève à 10 €** pour l'ensemble de la manifestation, quel que soit le nombre de manches effectuées et à bord de quelques voitures que ce soit.
- d. Le paiement des droits d'engagement s'effectuera sur le compte 068-0355180-90 ou le jour de l'épreuve.
- e. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.**

Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

- f. Licences annuelles : La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu. L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.
Si demandeur de **45 ans ou plus** : **examen cardiologique** préalable requis.
- g. Licences journalières : Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical). Si demandeurs de moins de 18 ans, autorisation parentale comportant la signature légalisée du représentant légal

indispensable.

N.B. : Prix de la licence 1J-C = 15 € - Prix de la licence 1J-B = 50 € - Prix de la licence 1J-A4 = 70€

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu de 08h30 à 10h00, *sur le parking ISOPRO Rue des Semailles n°3 à Flémalle*

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents.
b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 08h45 à 10h15.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : Rue des Semailles
b. Longueur : 1300 mètres
c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4
d. Nombre de boucles par manche : 1
e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 09h00 à 11h00.

Art. 7. - Prescription de l'épreuve

- a. Les départs seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
c. Une bâche de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de 25€ par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage - Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : Sur le panneau bleu accroché au chapiteau dans le parking de l'entreprise Isopro Rue des Semailles n°3 à Flémalle.
b. **Les classements suivants seront établis :**
 - classement général (Divisions 1 2 3)
 - classement général (Division 4)
 - classements par classe (1 à 9)
 - classement catégorie 1 PROMO
 - classement inter-écuries
 - classement « première dame »

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à Flémalle (Au chapiteau sur le parking d'Isopro) à 20 heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche.
b. Des coupes seront remises :
 - aux trois premiers du général (Div 1-2-3),
 - aux trois premiers du général (Div 4),
 - aux trois premiers de chaque classe (Cl 1 à 9),
 - aux trois premiers de la catégorie PROMO,
 - à la première écurie,
 - à la première dame.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 13 / 04 / 2015 par Nicole SHULJENKO (C.S.A.P. Lège)

Règlement approuvé le 15 / 04 / 2015 par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.).

Club organisateur : Écurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.
Épreuve : 6ème Slalom des Cahottes Date : 28 juin 2015

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 26 juin 2015 à :

Jennifer FRANKENNE, Rue de Liège n°137 – 4041 VOTTEM

@ : jenniferfrankenne@hotmail.fr

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION	NUMERO ATTRIBUE
Le / / 2015	Le / / 2015	CLASSE	

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le
 Adresse (RUE et n°) :
 Code postal:
 Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél./ GSM :
 E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe	Promo ?:
		cc				

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé »):

« »

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES « VERIFICATIONS » COMPLETEE (dans sa partie « identification »).

Slalom des Cahottes

28 juin 2015

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :									
..... / « »									
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
		cc			
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Éclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur		EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>			
Appui-tête					
Casque					
Fixations dans l'habitacle					
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		Vérifications administratives:			
Échappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Club organisateur : Écurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Épreuve : 6ème Slalom des Cahottes

Date : 28 juin 2015

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

Je, soussigné,

Nom :

Prénom :

Homme

Femme

Né(e) le

Adresse (rue et n°)

Code postal :

Localité :

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

PASSAGER DE LA (DES) VOITURE(S) (remplir en caractères d'imprimerie
svp)

Manche	Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Numéro
1			CC			
2			CC			
3			CC			
4			CC			

Le soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier 'A.S.A.F. et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'A.S.A.F.

Je déclare **sur l'honneur**, par la présente renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre:

(1) l'ASAF et les CSAP;

(2) le ou les propriétaires et/ou exploitants du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit;

(3) le ou les organisateurs de la manifestation;

(4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit;

(5) les concurrents et les propriétaires (ou détenteurs) des véhicules participants,

(6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

(7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'A.S.A.F. toute modification ou suspension de celui-ci ;

c. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre aux contrôles effectués par l'autorité de contrôle antidopage compétente lors de compétitions.

d. que je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.

e. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.

f. que j'autorise l'ASAF à utiliser les informations contenues dans ce document, dans le cadre de la promotion des sports moteurs (en l'absence de choix, la réponse est considérée positive)

oui

Non

(Biffer la mention inutile)

g. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier de l'ASAF, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance.

Ceci, dans un délai de trente jours après leur survenance. (Sont notamment considérés comme infirmité ou maladie grave: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Les passagers de moins de 18 ans (12 ans et mesurant 1,35m. au minimum) qui ne sont pas déjà titulaires d'une licence annuelle (VAS ou ASAF) pour l'obtention de laquelle ils ont dû fournir une attestation parentale portant signature de leur représentant légal légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile, les autorisant à prendre part au sport automobile, seront tenus de présenter une telle attestation pour pouvoir obtenir une licence journalière (voir formulaire sur le site Internet www.asaf.be).

Fait à, le / / 2015

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

« »

Le représentant légal (si passager mineur) :

.....
